



Bastia

CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 16 juillet 2026**

Objet : Plans de financement de projets d'investissement : opérations annuelles

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Date d'affichage de la convocation : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 36

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie- Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Monsieur Jean-Martin MONDOLONI.

Ont donné pouvoir :

Monsieur Didier GRASSI à Madame Mattea LACAVE ;
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Laurent PAPAZIAN à Monsieur Pierre ORSINI ;
Monsieur Sylvain FANTI à Madame Marie-Claire POGGI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Madame Allison FIESCHI à Monsieur Matthieu RICCI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire ;
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1611-4 L. 2121-29 et L. 2334-42 ;

Vu la Loi n° 95-115 en date du 4 février 1995 relative à l'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, afin de regrouper les crédits des cinq principaux fonds existant en matière d'aménagement du territoire ;

Vu la Loi n°2014-110, dite loi « LABBE » en date du 6 février 2014 sur la transition énergétique pour une croissance verte en 2015 ;

Vu la Loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 portant inscription du fonds vert ;

Vu le Programme Corse FEDER FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne le 2 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté n°24/226CE de l'Assemblée de Corse en date du 15 mai 2024 portant approbation des modalités d'appel à candidature des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du Programme FEDER Corse 2021-2027 ;

Vu la Circulaire NOR : TERB2000342C du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 14 janvier 2020 relatives aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020 ;

Vu la circulaire n° NOR TREL2235937C en date du 14 décembre 2022 publiée le 18 janvier 2023 par le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires précisant les modalités de mise en œuvre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) déployé aux collectivités territoriales ;

Vu les règlements des aides en faveur des communes, intercommunalités et territoires de la Collectivité de Corse et le guide des aides à la culture de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n°18/392 de l'assemblée de Corse en date du 25 octobre 2018 approuvant le règlement des aides pour le patrimoine ;

Vu la délibération n°25/207 du 18 décembre 2025 de l'assemblée de corse approuvant le nouveau règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires « territorii, pieve è paesi vivi » pour la période 2026-2031 ;

Vu la délibération municipale n°2022/01/JUIN/31 du 2 juin 2022 approuvant le périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) en vue de la réalisation de l'aménagement du Secteur de la Carbonite Ouest ;

Vu la délibération municipale n°2024/01/JUL/27 du 18 juillet 2024 approuvant les plans de financement de projets d'investissement

Vu la délibération n° 2025/01/MAR/16 du 27 mars 2025 approuvant les plans de financement des projets d'investissements ;

Vu la délibération municipale n°2026/01/FEV/24 du 12 février 2026 approuvant les plans de financement des projets d'investissements ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 15 juillet 2026 ;

Considérant que dans le cadre de son programme d'investissement, la Ville de Bastia souhaite réaliser plusieurs opérations pour lesquelles elle propose de solliciter des aides publiques auprès de la Collectivité de Corse, l'Etat et de l'Europe au titre de différents règlements et dispositifs énumérés ci-après :

☐ Dispositifs d'aides de la Collectivité de Corse :

• Règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires : Charte urbaine et Pacte Paese Vivu (ce dernier remplace la Dotation quinquennale. Il vise à financer les projets d'investissement des communes et des EPCI fiscalité propre. Le taux maximum de subvention pour Bastia est de 50%).

☐ Dispositif d'aides de l'Etat

•Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

☐Dispositif d'aide de l'Europe

•FEDER

Considérant les conditions d'éligibilité de ces opérations par rapport aux dispositifs précités et au regard de l'opérationnalité des projets, la commune propose de solliciter les aides suivantes :

Intitulé de l'opération	Coût estimatif en € HT	Financement CdC	Financement Etat	Financement Europe
Aménagement du secteur de la Carbonite Ouest – Phase 1	760 000 €	285 685 €		
Travaux de proximité – amélioration du cadre de vie	1 270 000 €	635 000 €	28 500 €	
Acquisition de véhicules techniques 2025-2026-2027	739 349 €	296 994.50 €		
Requalification du Quai des martyrs – Mission de Maîtrise d'Œuvre et études préalables	350 000 €	175 000 €		
Eclairage des remparts de la Citadelle : Etudes préalables, missions de Maîtrise d'œuvre et Travaux	388 000 €			232 800 €
Travaux d'aménagement / rénovation des anciens locaux du CNFPT en vue de l'installation d'une Maison de santé Pluridisciplinaire	130 595 €		52 238 €	52 238 €

Considérant que la Ville de Bastia envisage d'aménager le secteur de la Carbonite Ouest situé sur la commune. Celui-ci est en plein essor avec la réalisation d'un hôtel d'environ 73 chambres et environ 110 logements ;

Considérant que les voiries présentent des caractéristiques insuffisantes tant en largeur de chaussée qu'en aménagements connexes, notamment pour la circulation des vélos et des piétons. Cette zone souffre aussi d'un déficit en réseaux divers (éclairage public, eau, assainissement etc..).

Considérant les conventions de financement signées avec les promoteurs concernés ;

Considérant la proposition d'engager une première phase de travaux ;

Considérant le projet de travaux de proximité avec l'opération « amélioration du cadre de vie » regroupant les projets suivants :

- Programmes de revêtement de chaussées 2025/2026/2027 : 900 000 € HT

Dans le cadre de son programme de revêtement de chaussées 2025/2026/2027, la Ville de Bastia envisage de procéder à la réfection totale ou partielle du revêtement de certaines

voies communales du fait de leur vétusté ou d'aménagements nouveaux nécessitant la rénovation des voies d'accès.

- Réhabilitation du chemin du Vilayet/les moulins/monserato (projet lauréat démocratie participative 2025) : 95 000 € HT

La nature des interventions concerne des prestations d'entretien, de sécurisation légère, de gestion de l'eau pour éviter le ravinement et la mise en place d'une signalétique adaptée.

- Réaménagement du parvis de Montesoru (projet lauréat démocratie participative 2025) : 95 000 € HT

Cette opération portée par une classe de seconde consiste à transformer le parvis du lycée de Montesoru en un espace accueillant, fonctionnel et durable, adapté aux besoins des lycéens.

- Réhabilitation des jeux de la Place Saint Nicolas (projet lauréat démocratie participative 2025) : 120 000 € HT

Ce projet consiste au renouvellement des jeux situés en bas de la place Saint Nicolas pour proposer un nouvel espace ludique aux enfants.

- Réhabilitation du city stade de Paese Novu : 60 000 € HT

Les doléances sont récurrentes et de nombreux dégâts sont constatés au niveau du city stade de Paese Novu. Afin de traiter ces problèmes de sécurité et d'améliorer les conditions d'accès du city stade, il est envisagé de mener des travaux de requalification du plateau sportif du Parc Nelson Mandela.

Considérant que le programme d'enrobé 2025 a fait l'objet d'un dépôt de dossier dans le cadre de l'Appel à projet 2025 de soutien aux territoires de la Collectivité de Corse n'ayant pas été retenu ;

Considérant ce programme est désormais intégré à cette opération globale, dont le plan de financement se substitue à celui précédemment approuvé pour le programme de revêtement de chaussées 2025 ;

Considérant que le projet de Réhabilitation du chemin du Vilayet/les moulins/monserato, fait également l'objet d'une demande d'aide auprès de l'état au titre de la DSIL ;

Considérant qu'afin de pouvoir continuer à rendre un service public de qualité, notamment dans le domaine du nettoyage et de l'entretien des espaces publics, la Ville de Bastia renouvelle chaque année une partie de son parc automobile ;

Considérant le coût de cette opération s'élevant à 739 349 HT € pour 3 ans avec une dépense éligible de 593 989 € ;

Considérant l'opération acquisition de véhicule technique 2025 ayant fait l'objet d'un dépôt de dossier dans le cadre de l'Appel à projet 2025 de soutien aux territoires de la Collectivité de Corse ;

Considérant que cette demande n'ayant pas été retenue, cette dépense est désormais intégrée à la présente opération globale, dont le plan de financement se substitue à celui précédemment approuvé pour l'année 2025 ;

Considérant l'opération souhaitée Requalification du Quai des martyrs – Etudes préalables et missions de maîtrise d'œuvre ;

Considérant dans le cadre de son engagement affirmé en faveur du développement durable et de la préservation des ressources, la ville poursuit le développement des mobilités douces et encourager la mixité des modes de déplacement : piétons, vélos, voitures, etc.

Considérant que la commune de Bastia souhaite requalifier dans la continuité des quais du Vieux Port, le Quai des Martyrs aujourd'hui trop peu mis en valeur. L'objectif étant de lui

redonner une place centrale en accord avec sa proximité directe avec le Vieux Port mais également sa façade maritime, richesse de la ville, en créant une nouvelle fois une promenade harmonieuse au sein même de la voie douce dans un cadre apaisé et ordonné ;

Considérant l'opération mise en valeur des remparts de la Citadelle ;

Considérant que ce projet consiste à proposer une mise en lumière rasante de la silhouette sud des remparts afin de souligner le profil de l'ouvrage bâti et de structurer la vue de la citadelle en entrée de ville.

Considérant l'opération travaux d'aménagement / rénovation des anciens locaux du CNFPT en vue de l'installation d'une Maison de santé Pluridisciplinaire ;

Considérant que, face aux besoins croissants de santé de la population et aux difficultés d'accès aux soins, la Ville envisage de rénover les anciens locaux du Centre National de la Formation Publique Territoriale (CNFPT) en vue de l'installation d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Cette structure permettra de renforcer l'offre de soins de proximité, d'améliorer la coordination entre professionnels de santé et de favoriser la prise en charge des patients ;

Considérant le coût de l'opération d'aménagement/rénovation ayant été affiné depuis la délibération du 19 décembre 2024 et il s'élève désormais à 130 595 € HT. Par ailleurs, la Collectivité de Corse propose de réorienter cette demande d'aide dans le cadre du FEDER.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Serge LINALE,

*Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité*

Article 1 :

- **Approuve** les projets et leur plan de financement selon les tableaux suivants :

Aménagement du secteur de la Carbonite Ouest – Phase 1 (une première phase de travaux selon le plan de financement suivant) :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Aménagement du secteur de la Carbonite Ouest – Phase 1	760 000 €	PUP	322 315 €
		Collectivité de Corse	285 685 €
		Charte Urbaine	
Total Dépenses	760 000 €	Ville de Bastia	152 000 €
		Total Recettes	760 000 €

- **Travaux de proximité – amélioration du cadre de vie :**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Travaux de proximité – amélioration du cadre de vie	1 270 000 €	Collectivité de Corse Pacte Paese Vivu (50%)	635 000 €
		Etat (2.24%)	28 500 €
		Ville de Bastia (47.76%)	606 500 €
Total dépenses	1 270 000 €	Total Recettes	1 270 000 €

Projet de Réhabilitation du chemin du Vilayet/les moulins/monserato

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Réhabilitation du chemin du Vilayet/les moulins/monserato	95 000 €	Collectivité de Corse Pacte Paese Vivu (50%)	47 500 €
		Etat (30%)	28 500 €
		Ville de Bastia (20%)	19 000 €
Total dépenses	95 000 €	Total Recettes	95 000 €

- **Acquisition de véhicules techniques 2025-2026-2027**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Acquisition de véhicules techniques 2025 – 2026 -2027	593 989.00 €	Collectivité de Corse Pacte Paese Vivu (50%)	296 994.50 €
		Ville de Bastia (50%)	296 994.50 €
Total dépenses	593 989.00 €	Total Recettes	593 989.00 €

-Requalification du Quai des martyrs – Etudes préalables et missions de maîtrise d'œuvre

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Requalification du Quai des martyrs – Etudes préalables et missions de maîtrise d'œuvre	350 000 €	Collectivité de Corse Charte Urbaine (50%)	175 000 €
		Ville de Bastia (50 %)	175 000 €
Total dépenses	350 000 €	Total Recettes	350 000 €

- Mise en valeur des remparts de la Citadelle

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Eclairage des remparts de la Citadelle - Etudes préalables, missions de maîtrise d'œuvre et travaux	388 000 €	FEDER (60%)	232 800 €
		CAB - fonds de concours (20 %)	77 600 €
		Ville de Bastia (20 %)	77 600 €
Total dépenses	388 000 €	Total Recettes	388 000 €

Article 2 :

- **Approuve** la modification du plan de financement suivant :
- **Travaux d'aménagement / rénovation des anciens locaux du CNFPT en vue de l'installation d'une Maison de santé Pluridisciplinaire**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Travaux d'aménagement/rénovation des anciens locaux du CNFPT en vue de l'installation d'une Maison de santé pluridisciplinaire	130 595 €	FEDER (40%)	52 238 €
		Etat DSIL (40%)	52 238 €
		Ville de Bastia (20 %)	26 119 €
Total dépenses	130 595 €	Total recettes	130 595 €

Au lieu de :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Aménagement/rénovation de bâti en vue de l'installation d'une maison de santé pluriprofessionnelle pour répondre aux besoins de soins de premiers recours ou d'un parcours de soin	200 000 €	CdC (40%)	80 000 €
		Etat (40%)	80 000 €
		Ville de Bastia (20 %)	40 000 €
Total dépenses	200 000 €	Total recettes	200 000 €

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondants et signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Paul TIERI

Le Maire,

Signé électroniquement le 24/07/2026

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.